
États financiers de l’ Orchestre symphonique de Montréal

31 août 2025

Rapport de l’auditeur indépendant	1-2
État des résultats	3
État de l’évolution des actifs nets	4
État de la situation financière.....	5
État des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires.....	7-16



Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
La Tour Deloitte
1190, avenue des
Canadiens-de-Montréal
Bureau 500
Montréal (Québec) H3B 0M7
Canada

Tél. : 514-393-7115
Télec. : 514-390-4116
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de l'
Orchestre symphonique de Montréal

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Orchestre symphonique de Montréal (l'« OSM »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 août 2025, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'OSM au 31 août 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'OSM conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'OSM à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'OSM ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'OSM.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'OSM.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'OSM à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'OSM à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Le 17 novembre 2025

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A132478

Orchestre symphonique de Montréal**État des résultats**

Exercice terminé le 31 août 2025

	Notes	2025	2024
		\$	\$
Produits			
Service à la clientèle et billetterie		7 886 213	8 135 842
Cachets		1 133 880	1 109 513
Tournées		3 490 408	—
Subventions	10	14 407 471	15 269 647
Dons et commandites		10 945 816	12 428 071
Placements		624 259	777 269
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations		353 280	332 832
Autres		216 824	213 311
		39 058 151	38 266 485
Charges			
Production		27 514 482	24 904 797
Marketing		3 359 390	3 337 101
Administration		3 459 410	4 561 251
Dons et commandites		2 781 008	3 508 352
Service à la clientèle et billetterie		1 373 006	1 440 275
Amortissement des immobilisations		553 244	546 162
		39 040 540	38 297 938
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges		17 611	(31 453)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Orchestre symphonique de Montréal**État de l'évolution des actifs nets**

Exercice terminé le 31 août 2025

	2025					2024
	Dotations	Investis en immobilisations	Déficit lié à la provision pour indemnités de départ des musiciens	Déficit	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début	1 609 014	2 512 346	(4 461 000)	(1 773 701)	(2 113 341)	(2 081 888)
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	—	(199 964)*	(83 000)	300 575	17 611	(31 453)
Acquisition d'immobilisations	—	215 500	—	(215 500)	—	—
Augmentation des apports reportés afférents aux immobilisations	—	(30 000)	—	30 000	—	—
Solde à la fin	1 609 014	2 497 882	(4 544 000)	(1 658 626)	(2 095 730)	(2 113 341)

* Correspond à l'amortissement des immobilisations, déduction faite de l'amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Orchestre symphonique de Montréal
État de la situation financière
au 31 août 2025

	Notes	2025	2024
		\$	\$
Actif			
À court terme			
Encaisse		2 110 282	3 258 254
Placements, à la juste valeur	3	6 246 519	6 609 590
Débiteurs	4	3 978 752	2 099 405
Frais payés d'avance		206 817	612 318
		12 542 370	12 579 567
Placements, à la juste valeur	3	8 584 385	8 644 202
Placements, au coût	3	1 000 000	1 000 000
Immobilisations	5	3 912 939	4 250 683
		26 039 694	26 474 452
Passif			
À court terme			
Créditeurs et charges à payer	7	4 146 931	5 590 733
Produits reportés	8	9 007 183	6 835 470
		13 154 114	12 426 203
Provision pour indemnités de départ des musiciens		4 544 000	4 461 000
Produits reportés	8	9 022 253	9 962 253
Apports reportés afférents aux immobilisations	9	1 415 057	1 738 337
		28 135 424	28 587 793
Engagements	11		
Actifs nets			
Dotations		1 609 014	1 609 014
Investis en immobilisations		2 497 882	2 512 346
Déficit lié à la provision pour indemnités de départ des musiciens		(4 544 000)	(4 461 000)
Déficit		(1 658 626)	(1 773 701)
		(2 095 730)	(2 113 341)
		26 039 694	26 474 452

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil

 , administrateur

 , administrateur

Orchestre symphonique de Montréal**État des flux de trésorerie**

Exercice terminé le 31 août 2025

	2025	2024
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	17 611	(31 453)
Ajustements pour :		
Amortissement des immobilisations	553 244	546 162
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	(353 280)	(332 832)
Variation de la juste valeur des placements	44 176	(451 631)
Provision pour indemnités de départ des musiciens	83 000	348 000
	344 751	78 246
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement		
Débiteurs	(1 879 347)	2 900 233
Frais payés d'avance	405 501	(425 461)
Créditeurs et charges à payer	(1 443 802)	2 776 532
Produits reportés	1 231 713	1 557 794
	(1 341 184)	6 887 344
Activités d'investissement		
Variation nette des placements	378 712	(6 184 343)
Acquisition d'immobilisations	(185 500)	(162 268)
	193 212	(6 346 611)
Activités de financement		
Encaissement d'un apport reporté afférent aux immobilisations	—	220 000
(Diminution) augmentation nette de l'encaisse	(1 147 972)	760 733
Encaisse au début	3 258 254	2 497 521
Encaisse à la fin	2 110 282	3 258 254

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Opération sans effet sur la trésorerie

Au cours de l'exercice, l'OSM a reçu un don d'instrument de musique d'une valeur de 30 000 \$, ce qui n'a pas eu d'incidence sur la trésorerie.

Orchestre symphonique de Montréal

Notes complémentaires

31 août 2025

1. Statuts et nature des activités

L'Orchestre symphonique de Montréal (l'« OSM »), un organisme culturel sans but lucratif constitué en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies* (Québec), a pour objet de produire et de diffuser la musique symphonique à l'échelle locale, nationale et internationale. L'OSM est reconnu comme un organisme de bienfaisance au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

2. Méthodes comptables

Les états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de *CPA Canada* et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

Constatation des produits

L'OSM applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges correspondantes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et si sa réception est raisonnablement assurée.

Les revenus de service à la clientèle et billetterie sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les services correspondants sont rendus.

Les commandites reçues sous forme de services sont constatées à titre de revenus de dons et commandites à leur juste valeur. La contrepartie est présentée à titre de charge selon la nature des services reçus.

Les apports afférents aux immobilisations sont reportés et constatés à titre de produits selon la même méthode que celle suivie pour l'amortissement des immobilisations acquises afférentes à ces apports.

Les dotations sont constatées à l'état de l'évolution des actifs nets.

Actifs nets – dotations

L'usufruit généré par ces dotations doit être utilisé sous forme de bourses à la création d'œuvres par des orchestres ou pour la mise en œuvre de l'édition annuelle du Concours de l'OSM. Dans le cas de force majeure où l'OSM se voit dans l'obligation d'annuler le Concours, l'usufruit généré doit être redirigé de façon à supporter la mission éducative de l'OSM.

Instruments financiers

Évaluation initiale

Les actifs financiers et les passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence sont constatés initialement à la juste valeur au moment où l'OSM devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Les instruments financiers créés ou échangés dans des opérations entre parties liées sont initialement évalués au coût.

Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre parties liées dépend du fait que l'instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Lorsqu'il l'est, le coût est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Sinon, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par l'OSM dans le cadre de l'opération.

2. Méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Évaluation ultérieure

Tous les instruments financiers sont évalués au coût après amortissement, à l'exception de placements comptabilisés à la juste valeur, lesquels sont mentionnés à la note 3.

Dans le cas des placements comptabilisés à la juste valeur, les fluctuations de la juste valeur, qui incluent les intérêts gagnés, les intérêts courus, les gains et les pertes réalisés à la cession et les gains et les pertes non réalisés, sont incluses dans les revenus de placement.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers comptabilisés à la juste valeur sont passés en charges au moment où ils sont engagés. Dans le cas des autres instruments financiers, les coûts de transaction sont comptabilisés en augmentation de la valeur comptable de l'actif ou en diminution de la valeur comptable du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode linéaire. Tout escompte ou prime lié à un instrument comptabilisé au coût après amortissement est amorti sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode linéaire et comptabilisé à l'état des résultats à titre de produit ou de charge d'intérêts.

Dépréciation

Dans le cas des actifs financiers comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, l'OSM comptabilise à l'état des résultats une perte de valeur, le cas échéant, lorsqu'elle observe un changement défavorable important au cours de la période dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs. Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif précédemment déprécié se réduit et que cette réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la moins-value, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise à même l'état des résultats de l'exercice au cours duquel la reprise a lieu.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode suivante :

Instruments de musique, orgue et cloches	Linéaire	15 ans
Partitions	Linéaire	10 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 ans
Mobilier et équipement	Linéaire	5 ans
Améliorations locatives	Linéaire	Durée restante du bail

Le violon antique Guadagnini est un instrument historique et ne fait l'objet d'aucun amortissement.

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation a subi une dépréciation, sa valeur comptable nette doit être ramenée à la juste valeur ou au coût de remplacement de l'immobilisation. Les réductions de valeur d'immobilisations doivent être comptabilisées à titre de charges dans l'état des résultats. Une réduction de valeur ne doit pas faire l'objet de reprises.

Orchestre symphonique de Montréal**Notes complémentaires**31 août 2025

2. Méthodes comptables (suite)*Conversion des devises*

Les soldes des comptes et les opérations effectuées en monnaies étrangères sont convertis en dollars canadiens selon la méthode temporelle. Selon cette méthode, les éléments d'actif et de passif monétaires exprimés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la fin de la période et les éléments non monétaires sont convertis aux taux de change historiques. Les produits et les charges sont convertis aux taux moyens en vigueur au cours de la période, sauf pour l'amortissement, qui est converti aux taux historiques. Les gains et les pertes de change sont passés en charges.

Services fournis par les bénévoles

Les états financiers ne tiennent pas compte de la valeur des services fournis par les bénévoles en raison de la difficulté à déterminer la juste valeur de ces services.

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

Orchestre symphonique de Montréal**Notes complémentaires**

31 août 2025

3. Placements

	2025	2024
	\$	\$
À court terme, à la juste valeur		
Compte épargne intérêts élevés, portant intérêt à 3,05% (3,75% en 2024)	6 021 856	2 716 330
Marché monétaire	102 960	3 740 406
Fonds d'obligations	121 703	122 468
Certificat de dépôt, portant intérêt à 3,45%, échu en mai 2025	—	30 386
	6 246 519	6 609 590
À long terme, à la juste valeur		
Encaisse et marché monétaire	295 774	685 391
Certificats de dépôt, taux d'intérêt de 1,50 % à 4,76 % (3,67 % à 5,04 % en 2024) échéant jusqu'en novembre 2028 (février 2027 en 2024)	83 000	83 000
Obligations canadiennes	5 396 678	5 015 963
Actions canadiennes	502 109	566 970
Actions étrangères	1 099 444	1 136 227
Fonds diversifiés – revenu non traditionnel	911 746	865 820
Fonds de placements privés mondiaux	295 634	290 831
	8 584 385	8 644 202
Au coût		
Placement à la Fondation communautaire juive de Montréal	1 000 000	1 000 000
	9 584 385	9 644 202
	15 830 904	16 253 792

4. Débiteurs

	2025	2024
	\$	\$
Subventions	115 266	97 908
Taxes à la consommation	300 440	329 634
Fondation de l'OSM	2 500 000	500 000
Cachets et commandites	404 409	320 017
Prêts à des musiciens, portant intérêts	224 021	237 241
Billetterie OSM	210 722	56 659
Billetterie Place des Arts	—	303 483
La Musique aux Enfants	83 962	51 866
Autres	139 932	202 597
	3 978 752	2 099 405

Orchestre symphonique de Montréal**Notes complémentaires**

31 août 2025

5. Immobilisations

	2025			2024
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Instruments de musique	853 021	753 620	99 401	96 346
Orgue	4 644 541	3 491 675	1 152 866	1 463 175
Cloches	196 477	6 549	189 928	136 824
Partitions	1 042 791	1 009 828	32 963	40 623
Matériel informatique	1 196 721	1 140 180	56 541	79 543
Mobilier et équipement	678 579	523 665	154 914	83 581
Améliorations locatives	1 635 451	1 038 805	596 646	720 911
Violon antique Guadagnini	1 629 680	—	1 629 680	1 629 680
	11 877 261	7 964 322	3 912 939	4 250 683

6. Facilité de crédit

L'OSM dispose d'un crédit d'exploitation selon une convention de prêt à demande, renouvelable annuellement jusqu'à concurrence de 3 000 000 \$ (3 000 000 \$ en 2024), portant intérêt au taux de base canadien majoré de 1,00 % par an (taux effectif de 5,95 % au 31 août 2025; 7,70 % au 31 août 2024). Ce crédit d'exploitation est garanti par une hypothèque mobilière de premier rang de 4 500 000 \$ sur tous les biens meubles. Aux 31 août 2025 et 2024, aucun montant n'était utilisé à même ce crédit d'exploitation.

7. Crédoiteurs et charges à payer

	2025	2024
	\$	\$
Fournisseurs	1 426 716	1 395 466
Fondation de l'OSM	1 400 000	2 500 000
Charges à payer	88 882	206 399
Cachets des musiciens	374 453	481 940
Autres salaires	292 975	421 706
Vacances	540 293	530 726
Autres	23 612	54 496
	4 146 931	5 590 733

Orchestre symphonique de Montréal**Notes complémentaires**

31 août 2025

8. Produits reportés

	2025	2024
	\$	\$
À court terme		
Abonnements et billets simples	5 033 286	3 554 607
Subventions	2 655 621	2 274 950
Commandites	695 000	791 026
Dons	623 276	214 887
	9 007 183	6 835 470
À long terme		
Projets de développement	8 672 253	9 612 253
Don	350 000	350 000
	9 022 253	9 962 253

9. Apports reportés afférents aux immobilisations

	2025	2024
	\$	\$
Solde au début	1 738 337	1 851 169
Apport de l'exercice	30 000	220 000
Amortissement de l'exercice	(353 280)	(332 832)
Solde à la fin	1 415 057	1 738 337

Les apports reportés afférents aux immobilisations sont constitués de sommes affectées par les donateurs à l'acquisition de l'orgue, de pianos et de cloches.

Orchestre symphonique de Montréal**Notes complémentaires**

31 août 2025

10. Subventions

	2025	2024
	\$	\$
Opérations courantes		
Conseil des arts et des lettres du Québec	8 901 379	8 702 840
Conseil des arts du Canada	2 200 000	2 200 000
Conseil des arts de Montréal	435 000	435 000
Activités spéciales		
Conseil des arts et des lettres du Québec – billets invendus	—	1 102 130
Secrétariat à la région métropolitaine	200 000	200 000
Ministère de la Culture et des Communications – soutien des activités	2 000 000	2 000 000
Ministère du Tourisme	123 575	121 525
Conseil des arts de Montréal – CAM en tournée	140 000	140 000
Ville de Montréal – Fonds des festivals et événements majeurs	100 000	35 000
Patrimoine canadien	57 600	57 600
Conseil des arts du Canada – autres	2 300	—
Conseil des arts du Canada – rayonnement à l'international	200 000	—
Conseil des arts et des lettres du Québec – autres	—	214 052
Conseil des arts de Montréal – autres	—	15 660
Autres	47 617	45 840
	14 407 471	15 269 647

11. Engagements

L'OSM loue des locaux administratifs en vertu d'un premier contrat de location-exploitation venant à échéance le 31 mai 2034. L'OSM assume tous les frais d'occupation ainsi que sa tranche des frais communs. Les loyers futurs découlant de ce contrat totalisent 3 073 026 \$, dont environ 1 671 226 \$ pour les 5 prochaines années. Depuis le 1^{er} juin 2015, les loyers sont majorés annuellement selon la variation de l'indice des prix à la consommation, ce qui peut faire varier la charge.

L'OSM loue des locaux administratifs en vertu d'un deuxième contrat de location-exploitation venant à échéance le 31 mars 2031. L'OSM assume tous les frais d'occupation ainsi que sa tranche des frais communs. Les loyers futurs découlant de ce contrat totalisent 831 616 \$, dont environ 456 858 \$ pour les cinq prochaines années. Les loyers sont majorés annuellement du pourcentage d'augmentation de l'IPC, ce qui peut faire varier la charge.

L'OSM a conclu des ententes ou prévoit conclure des ententes d'une valeur de 9 695 125 \$, qui viennent et viendront à échéance jusqu'en 2027, concernant les activités artistiques au cours des prochains exercices financiers.

L'OSM loue de l'équipement en vertu de contrats de location-exploitation qui viennent à échéance jusqu'en 2029. Les loyers futurs s'élèvent à 109 210 \$.

L'OSM détient donc des engagements jusqu'en 2034 pour un total de 13 708 977 \$.

Orchestre symphonique de Montréal
Notes complémentaires
31 août 2025

11. Engagements (suite)

Le total de ces engagements pour les cinq prochains exercices s'élève à 11 924 893 \$ et se répartit comme suit :

	\$
2026	4 954 998
2027	5 603 119
2028	448 989
2029	455 509
2030	462 278

L'OSM loue également une salle de concert à La Maison Symphonique. Les coûts assumés par l'OSM varient en fonction de l'espace utilisé et de la fréquence d'utilisation.

12. Régime de retraite

Au cours de l'exercice, l'OSM a versé des cotisations de 1 134 142 \$ (1 035 989 \$ en 2024) à la Caisse de retraite des musiciens du Canada dont tous les musiciens et musicothécaires de l'OSM sont membres. Ce régime interentreprises est à cotisations déterminées.

13. Opérations entre parties liées

L'OSM détient un intérêt économique dans la Fondation de l'OSM, un organisme de bienfaisance constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies (Québec), qui a pour objet de recueillir des dons, des legs ou d'autres contributions, d'administrer ses éléments d'actif et d'appuyer financièrement l'OSM.

Les transactions effectuées avec la Fondation de l'OSM sont présentées directement dans les états financiers ou les notes complémentaires, à l'exception d'un don de 6 269 405 \$ reçu au courant de l'exercice (6 217 928 \$ en 2024) et comptabilisé de la façon suivante : 1 310 000 \$ (3 362 000 \$ au 31 août 2024) inclus dans les produits reportés et 4 959 405 \$ inclus dans les produits (2 855 928 \$ au 31 août 2024). Finalement, un don de 250 000 \$ (989 130 \$ en 2024) (incluant la somme de 250 000 \$ décrite à la note 14) est comptabilisé dans les charges de dons et commandites a été octroyé à la Fondation de l'OSM. Les créditeurs incluent une somme de 1 400 000 \$ (2 500 000 \$ en 2024) due à la Fondation. Les débiteurs incluent une somme de 2 500 000 \$ (500 000 \$ en 2024) à recevoir de la Fondation.

Au 31 août 2025, les soldes de fonds de la Fondation de l'OSM s'élèvent à 108 677 149 \$ (102 753 959 \$ en 2024).

L'OSM contrôle également La Musique aux Enfants, un organisme sans but lucratif constitué en vertu de la Loi sur les compagnies (Québec), qui a pour objectif la promotion de la musique aux enfants. Au 31 août 2025, l'actif de La Musique aux Enfants est de 901 928 \$ (933 293 \$ au 31 août 2024), le passif de 628 193 \$ (718 533 \$ au 31 août 2024) et l'actif net de 273 735 \$ (214 760 \$ au 31 août 2024). Les produits sont de 1 151 028 \$ (708 216 \$ en 2024) et les charges de 1 092 053 \$ (547 774 \$ en 2024). Au cours de l'exercice, l'OSM a facturé des frais administratifs d'un montant de 83 962 \$ (53 022 \$ en 2024) à cet organisme.

14. Programme Mécénat Placements Culture

Au cours de l'exercice, l'OSM a recueilli une somme de 250 000 \$ (250 000 \$ en 2024) sous forme de dons, qui a été transférée au fonds de dotation de la Fondation de l'OSM pour fin d'appariement futur dans le cadre du programme Mécénat Placements Culture du Conseil des arts et des lettres du Québec.

Orchestre symphonique de Montréal

Notes complémentaires

31 août 2025

15. Affectations d'origine externe - Incitatifs aux fonds de dotation

L'OSM a établi un fonds de dotation avec la Fondation de l'Orchestre symphonique de Montréal (la « Fondation ») en 1997.

Le fonds de dotation est détenu et administré par la Fondation pour le bénéfice de l'OSM. Puisque l'OSM ne reçoit que les revenus annuels générés par le fonds de dotation, le fonds n'a donc pas été présenté aux états financiers de l'OSM.

La contribution de l'OSM au fonds de dotation de la Fondation pour l'exercice financier 2025 est de 250 000 \$. La subvention reçue de Patrimoine canadien en fonds de contrepartie est de 161 123 \$. Le fonds de dotation génère des revenus de placement conformément à la politique d'investissement de la Fondation. Les distributions du fonds de dotation sont déterminées selon les exigences du contingent des versements énoncées par l'*Agence du revenu du Canada*. Les revenus générés par le fonds de dotation et le fonds général de la Fondation au cours de l'exercice 2025 sont de 11 653 663 \$, et sont présentés à titre de revenu de placement dans le fonds général des états financiers de la Fondation.

Le solde de fonds du fonds de dotation de la Fondation est de 83 214 038 \$ au 31 août 2025.

La Fondation ne prélève pas de frais d'administration annuel.

16. Instruments financiers

Risque de marché

Le risque de marché est le risque auquel est exposé le rendement des actions et des fonds communs qui découle des fluctuations, des taux d'intérêt, des indices boursiers et du degré de volatilité de ces taux et indices. L'OSM est exposé au risque de marché en raison de ses activités de placements et de ses contrats libellés en devises. Le niveau de risque auquel est exposé l'OSM varie selon la conjoncture des marchés et la composition de l'actif.

a) Risque de change

Certains contrats signés par l'OSM pour les prochains exercices sont libellés en devises. L'OSM est donc soumis aux fluctuations des devises. L'OSM détient des actions libellées en devises. Il est donc soumis aux fluctuations des devises. Il en est de même pour les revenus afférents à ces placements.

b) Risque de taux d'intérêt

Le marché monétaire, les certificats de dépôt et les obligations ont des taux d'intérêt fixes. Par conséquent, une variation des taux d'intérêt du marché aura une incidence sur la juste valeur de ces instruments financiers.

c) Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs touchant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. L'OSM est exposée à un risque de prix autre en raison de ses placements en actions cotées et de ses participations dans des fonds communs, dont la valeur fluctue en fonction du cours de marché.

Orchestre symphonique de Montréal

Notes complémentaires

31 août 2025

16. Instruments financiers (suite)

Risque de crédit

Le risque de crédit découle du fait que l'OSM détient des placements en obligations. De ce fait, il existe un risque qu'un émetteur d'obligations ne s'acquitte pas de ses obligations envers l'OSM ce qui aurait une incidence sur l'actif de l'OSM.

Risque de liquidité

L'OSM doit disposer de liquidité suffisante pour être en mesure de remplir ses obligations financières à leur échéance. L'OSM surveille le solde de son encaisse et ses flux de trésorerie qui découlent de ses activités pour être en mesure de respecter ses engagements.

Au 31 août 2025, les principaux passifs financiers de l'OSM étaient les créiteurs et charges à payer.

17. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adaptée pour l'exercice considéré.